



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 20 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 25

**SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023**

N° DEL-2023-4-03

Nature de l'acte :  
Finances – Subventions

OBJET :  
Versement d'une  
subvention  
exceptionnelle à  
l'association Gym Danse  
pour Tous

Pour ampliation  
Pour le Maire  
et par délégation

Présents : Mme BENIER, Maire

M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LEON, M. LAVOUE, M. CARRY, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme PIETRZYK, Mme LESQUERRE, Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. THOMAS, M. DE MARTEL, Mme VELASQUEZ, M. WATELET, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. GUIOTON, Conseiller Municipal délégué, a donné pouvoir à M. LABRANCHE.

M. BURLET, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Mme JONES.

M. JOURDA, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. REGARD-TOURNIER.

Mme DUMOLLARD, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme BENIER.

Mme BONIFACIO, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. LAVOUE.

Absents :

M. DE VARREUX, Conseiller Municipal.

M. MILLET, Conseiller Municipal.

Mme BEN YOUSSEF-TAKATART, Conseillère Municipale.

M. ORSET, Conseiller Municipal.

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER.

\*\*\*\*\*

EXPOSE

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

La ville de Thoiry participe activement au développement des activités sportives et de loisirs, notamment par le biais d'aides aux associations et leur accorde diverses subventions afin de les aider à organiser des manifestations ou de faciliter la pratique sportive.

Madame le Maire indique à l'assemblée que l'association Gym Danse pour Tous – enregistrée au Répertoire National des Associations (RNA) sous le numéro W013000045 – participe activement à l'animation de la commune en proposant des cours de danse et de fitness pour tous les publics : enfants et adultes.

L'association, qui propose une grande variété d'activités (renforcement musculaire, gym douce seniors, fitness, street jazz, zumba, danse afro, danses de couple), contractualise avec des intervenants pour dispenser ses cours. Les dirigeants ont remplacé 2 intervenants de la saison dernière par 4 nouveaux intervenants, qui ne disposent pas de matériel son (sono portative ou enceinte) pour dispenser leurs cours.

Les finances de l'association ont été fragilisées par la crise COVID et l'association peine à retrouver des adhérents et à remplir ses groupes, deux exercices négatifs à la suite ont fortement fait diminuer sa trésorerie. Les inscriptions 2023/2024 sont en cours et l'association communique largement sur son activité. D'autre part, l'association s'est engagée à mettre en place des actions pour retrouver de la trésorerie.

Afin de permettre le développement des activités et celui de l'association et une santé financière saine, il est important pour l'association de pouvoir disposer d'un matériel de diffusion sonore, utilisable par l'ensemble des intervenants.

Le total des dépenses du projet d'achat d'une d'enceinte et accessoires est estimé à 580 euros.

Madame le Maire indique que l'association Gym Danse pour Tous a adressé à la ville de Thoiry une demande de subvention exceptionnelle.

Après avis unanime de la commission Vie Associative et Sportive qui s'est réunie le 6 septembre 2023, Madame le Maire propose à l'assemblée d'allouer à l'association Gym Danse pour tous, une subvention exceptionnelle à hauteur de 580 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU SA PRESIDENTE,

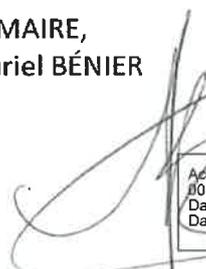
APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE,

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 580 euros à l'association Gym Danse pour Tous pour l'achat d'une d'enceinte et accessoires.

FAIT A THOIRY,  
LE 26 SEPTEMBRE 2023

LE MAIRE,  
Muriel BÉNIER

Certifiée exécutoire le 28/09/2023  
Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse  
Et publication ou notification le 28/09/2023

Accusé de réception en préfecture  
001-210104196-20230926-DEL-2023-4-03-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2023  
Date de réception préfecture : 28/09/2023